

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00082

Numéro SIREN : 847 980 463

Nom ou dénomination : A.T. ROMAIN

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2024 sous le numéro de dépôt 1056

Bilan

BILAN ACTIF	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2023	Net 30/09/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	14 500	14 500		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	75 000		75 000	75 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	667	133	533	
Autres immobilisations corporelles	31 713	17 865	13 848	18 091
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	15		15	15
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	121 895	32 498	89 397	93 106
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	3 054		3 054	2 893
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 560		2 560	2 111
Autres créances	1 336		1 336	445
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	33 583		33 583	42 589
Charges constatées d'avance (3)	1 091		1 091	4 053
TOTAL ACTIF CIRCULANT	41 625		41 625	52 091
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	163 520	32 498	131 021	145 198
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan

BILAN PASSIF

30/09/2023

30/09/2022

CAPITAUX PROPRES

Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 000	
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	14 418	
Report à nouveau		-5 831
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	17 527	21 249
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	42 945	25 418

AUTRES FONDS PROPRES

Produits des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques
Provisions pour charges

TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	58 762	78 573
Emprunts et dettes financières diverses (3)	17 984	22 937
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 474	4 213
Dettes fiscales et sociales	5 855	14 057
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	88 077	119 780
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	131 021	145 198

(1) Dont à plus d'un an (a)	38 739	58 763
(1) Dont à moins d'un an (a)	49 338	61 017
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL SARL A.T.ROMAIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 131 021 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 17 527 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Règles et méthodes comptables

Methodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	89 500			89 500
Immobilisations corporelles	31 713	667		32 380
Immobilisations financières	15			15
Total	121 228	667		121 895
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	14 500			14 500
Immobilisations corporelles	13 622	4 376		17 998
Immobilisations financières				
Total	28 122	4 376		32 498
ACTIF NET				89 397

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	75 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	75 000

CR M

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 987 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 560	2 560	
Autres	1 336	1 336	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 091	1 091	
Total	4 987	4 987	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Ar. T. R.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 88 077 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	58 762	20 024	38 739	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	37	37		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 474	5 474		
Dettes fiscales et sociales	5 855	5 855		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	17 948	17 948		
Produits constatés d'avance				
Total	88 077	49 338	38 739	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice 19 810

(**) Dont envers les associés 17 948

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 17 948 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	599
Intérêts courus sur emprunts	37
Dettes prov. pour congés à payer	85
Personnel charges à payer	1 444
Ch soc / congés à payer	10
Charges à payer	1 684
Etat : charges à payer	328
Total	4 187

OK M

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 091		
Total	1 091		

AR M

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	179 013		179 013
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	179 013		179 013



OR M

0212

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 05/02/2024**

**SARL A.T. ROMAIN
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 10 000.00 euros
Siège Social : 1 AVENUE DE VERDUN
50000 ST LO
RCS de COUTANCES N° : 847980463 RCS COUTANCES**

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	17 527.28€
Dotation des réserves facultatives	17 527.28€
Montant Brut Distribuable	0.00€
Solde net	0.00€

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

AR MR

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 05/02/2024

SARL A.T. ROMAIN
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 10 000.00 euros
Siège Social : 1 AVENUE DE VERDUN
50000 ST LO
RCS de COUTANCES N° : 847980463 RCS COUTANCES

L'an deux mil vingt quatre,
Le cinq février.

Les associés de la SARL A.T. ROMAIN se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur ROMAIN Thierry, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	17 527.28€
Dotation des réserves facultatives	17 527.28€
Montant Brut Distribuable	0.00€
Solde net	0.00€

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La gérance

AR TOL

- Approbation des dépenses et des charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2023 - Quitus
- Affectation et distribution du résultat social
- Approbation des comptes courants associés
- Détermination des modalités de rémunération
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président déclare ensuite la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTION N° 1 : RAPPORT DE LA GERANCE

Les associés, après avoir entendu le rapport d'activité de la gérance, annexé aux présentes, sur l'exercice clos le 30/09/2023, l'approuvent.

Les associés approuvent également les opérations traduites dans les comptes qui leur sont présentés, à savoir l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 2 : CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les associés, après avoir entendu le rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du code de commerce, déclarent qu'aucune convention réglementée n'est intervenue ni au cours de l'exercice ni antérieurement.

Il est ici rappelé que, conformément au même article, les opérations courantes conclues à des conditions normales peuvent être passées librement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 3 : APPROBATION DEPENSES ET CHARGES visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du CGI

La collectivité des associés, statuant en application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, constate l'absence de dépenses et de charges visées à l'article 39 alinéas 4 et 5 du même code.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 4 : APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE - QUITUS

Les associés, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables (Grand Livre, Inventaire, Annexe) et en particulier du bilan et du compte de résultat approuvent les comptes de l'exercice.

Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes.

Ces documents font ressortir :

- un résultat social de 17 527.28€

- des rémunérations, passées en charge, de 23 800.00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Les associés donnent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'exécution de son mandat pendant l'exercice écoulé.

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	17 527.28€
Dotation des réserves facultatives	17 527.28€
Montant Brut Distribuable	0.00€
Solde net	0.00€

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 6 : APPROBATION DES COMPTES COURANTS ASSOCIES

ETAT DES COMPTES COURANTS DES ASSOCIES (extrait GRAND LIVRE)

	Madame ROMAIN Alexandra	Monsieur ROMAIN Thierry
Comptes associés au 01/10/2022 (avant affectation du résultat N-1)	13 788.46	9 099.21
Droits/Apports des associés :		
(+) Rémunération	7 600.00	16 200.00
Prélèvements:	10 872.69	17 867.22
Solde fin avant distribution		
La société vous doit		
Distribution		
Solde après Distribution	10 515.77	7 431.99

Après avoir pris connaissance du tableau ci-dessus, les associés approuvent l'état de leur compte courant associé respectif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AR TR

RESOLUTION N° 7 : FIXATION DES REMUNERATIONS

Les associés fixent le montant de la rémunération mensuelle de la gérance, comme suit :

- Madame ROMAIN Alexandra : 800.00€, à compter du 01/10/2023
- Monsieur ROMAIN Thierry : 1 350.00€, à compter du 01/10/2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 8 : POUVOIR POUR LA REALISATION DES FORMALITES

La collectivité des associés donne tous pouvoirs à la gérance pour accomplir toutes formalités consécutives à la présente assemblée et notamment le dépôt des comptes au greffe du tribunal de commerce de COUTANCES.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'ensemble des associés présents.

Madame ROMAIN Alexandra



Monsieur ROMAIN Thierry



SARL A.T. ROMAIN
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 10 000.00 euros
Siège Social : 1 AVENUE DE VERDUN
50000 ST LO
RCS de COUTANCES N° : 847980463 RCS COUTANCES

FEUILLE DE PRESENCE
ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 05/02/2024

Associés Nom, Prénom, Adresse	Nombre de parts sociales	Représenté par	Signature
Mme ROMAIN Alexandra 50000 ST LO	700		
M. ROMAIN Thierry 50000 ST LO	300		

- Total des pouvoirs : 0
- Total des parts sociales : 1000

La gérance certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître 2 associés présents ou représentés, porteurs de 1000 parts sociales, exprimant un nombre égal de voix.

Les procurations sont annexées à la présente feuille de présence.

La gérance

